

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 91.00.731.002.1 DU 8 NOVEMBRE 1991

## Humidimètre pour grains de céréales et graines oléagineuses FOSS ELECTRIC modèle GAC II

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 73-330 DU 15 MARS 1973 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURAGE : HUMIDIMETRES POUR GRAINS DE CEREALES ET GRAINES OLEAGINEUSES.

### FABRICANT

DICKEY JOHN, Auburn, Illinois (Etats-Unis d'Amérique).

### DEMANDEUR

FOSS ELECTRIC France, 35, rue des Peupliers,  
BP 913, 92009 Nanterre Cedex.

Ateliers : rue Képler, Z.A.C. de la Gesvrine, BP  
28, 44240 La Chapelle sur Erdre.

### OBJET

La présente décision complète la décision n° 88.  
1.03.831.1.0 du 28 juin 1988 (1).

### CARACTERISTIQUES

L'humidimètre FOSS ELECTRIC, modèle GAC  
II, faisant l'objet de la présente décision, diffère

du modèle approuvé par la décision précitée par  
la liste des espèces qui est complétée comme  
suit :

Blé noir : 8 % à 25 %.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur  
la plaque d'identification des instruments  
concernés par la présente décision est identique  
à celui fixé par la décision précitée.

### VALIDITE

La présente décision a la même validité que la  
décision citée en objet.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) *Revue de Métrologie*, juillet 1988, page 762.